Image not found or type unknown

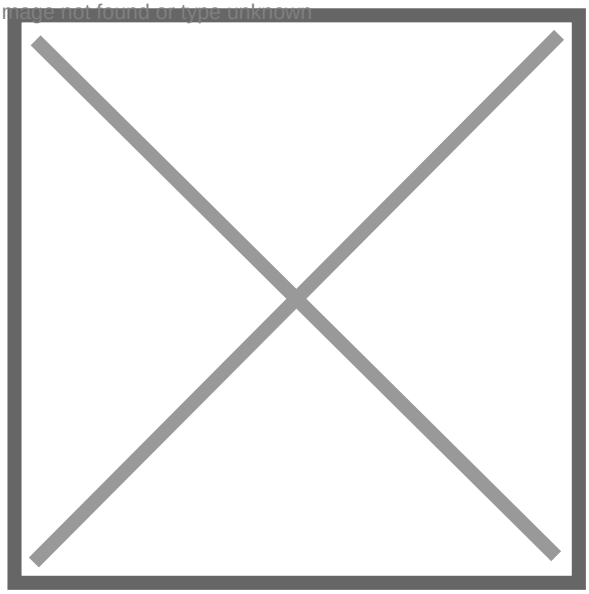

Accusé de vol a tord et reprise de mon poste

Par **nananais**, le **10/04/2010** à **23:19**

Bonjour,

je m'adresse à votre site pour avoir plus d'informations sur mes droits.

Je suis en cdi depuis 9 mois, je suis hotesse de caisse .J'ai commis une erreur de caisse cette semaine.

Aujourd'hui on m'accuse d'avoir voler cette somme. Ce matin on m'a notifier qu'il y avait des vidéos pour preuve. Je les ai vu, elles ne sont en aucun cas une preuve justifiant ma mise a pied. a aucun moment on me voit mettre de l'argent dans ma poche.

Mon directeur a souhaité que je signe des aveux afin de faire un licenciement amiable ou il mettais en place une procedure juridque pour vol a mon encontre. j'ai fallit craquer et accepter, je suis maman seule.

En reflechissant, j'ai refusé demandant à attendre mes 3 jours de mises a pied, je n'ai pas commis ce vol donc je n'avais pas à l'avouer.

Je demande à ce qu'on attende le retour de prélevement (car il peux il avoir une erreur dans celui ci...) malheureusement il faut attendre mercredi prochain pour avoir le retour s'il était bon ou pas.

On me propose de retourné a mon poste et que l'on exploite les vidéos afin de voir si je prends vraiment de l'argent. je demande à rentrer chez moi car choquer des accusations.

On m'a laissé partir afin que je reflechisse et que mon directeur essai d'exploiter plus ces

images car elle sont hacher et rien ne prouve que je me sert dans la caisse.

Recontacter dans l'aprés midi pour me dire que je pouvais réintegrer l'equipe et que mon directeur allais attendre de voir s'il n'y avait pas d'erreurs dans le prelevement ou autre explications (car jai ete remplacer a ma pause par une collègue)

le discourt a changer entre ce matin et cette parés midi. On me dis que l'affaire ne doit pas etre ebruité dans le magasin et que je réintegre des demain a mon poste et que l'on compte sur moi pour la fermetures des caisses dès demain. impressions de reprendre mon poste comme ci de rien.

Je voudrais savoir ce que je peux faire ??? il s'agit de fausses accusations et s'il decide me licencier qu'elles sont mes droits pour me defendre?

merci d'avance. besoin d'aide.

Par **frog**, le **11/04/2010** à **12:23**

Visiblement ton patron s'est rendu compte de sa boulette, d'autant plus que tu as su garder ton calme et éviter de signer n'importe quoi dans le feu de l'action. A mon avis, la tempête est passée, et tu n'as plus rien à craindre.

S'il voulait néanmoins encore te virer, il est plutôt mal parti : Il devra prouver qu'il y a eu un vol, et que c'est toi qui l'as commis.

S'il ne le prouve pas, il s'agira d'un licenciement sans cause réelle et sérieuse, forme de licenciement que le conseil des prud'hommes sanctionne généralement avec l'attribution au salarié licencié, de six mois de salaire... De quoi dissuader les employeurs de faire n'importe quoi quand ils ne sont pas sûr de leur coup.

Par **nananais**, le **11/04/2010** à **22:10**

merci de cette information et oui je pense qu'ils ont jugé la situation trop rapidement.

Maintenant, j'attends les retours à cette situation car les rumeurs vont vite.

Malgrés le faite que j'étais presente à mon poste aujourd'hui. J'ai du affronter des regards et des "on dits".

Je ne sais pas s'ils vont continué dans l'idée de me licencier mais je suis trés blessée de ces accusations et je ne sais pas ce que je peux faire maintenant.

Mon boulot me plait vraiment depuis 9 mois, on me donne des taches plus qualifiées que mon poste et j'avais envie de croire en cette entreprise.

Aujourd'hui meme si j'ai la téte haute car rien a me reprocher. Je suis décue et démotivée de

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

cette situation.

Je ne vais pas rester sans rien faire le préjudice ne me semble pas anodain... Mais je ne sais pas ou s'arrète mes droits ????

Par **frog**, le **11/04/2010** à **22:21**

Va voir ton responsable, explique lui ta déception, tes peurs, et aussi, le fait que tu te plais dans la boite et que tu veux évoluer. Tu verras, le fait de mettre des mots sur ce qu'on ressent, et de le dire à celui qui t'ont blessé de fera du bien. On en ressort rudement serein après une discussion constructive et ouverte.

Par **nananais**, le **11/04/2010** à **22:45**

De toute acons, il me faut attendre de savoir si oui ou non il ya u une erreur dans le prelevement.

mais je pense que malgrés le faite d'en parler avec mon responsable je resterai blessé de cette accusation.

Je me donne a 200% dans mon travail et je ne comprends pas que l'on es pu juger un acte comme ca aprés tous les choses que j'ai réalisé sans demander de retour.

Je n'aurais pas une situation de maman seule je pense que j aurai pris la decision de les mettre au prudhomme.

Par **nananais**, le **22/05/2010** à **22:22**

bonsoir,

Les jours ont passé mon patron m'a informé qu'il n y avait pas d'erreur prelevements... mais qu 'il ny avait pas de preuves pour les accusations. J'ai donc gardé mon poste.

Aprés 1 mois et demi, je suis de nouveaux convoqués. je ne connais pas vraiment mes droits concernants cette histoire. je peux me faire assister d'un collègue mais j'ai peur qu'il associe mon collègue à mon souci et qu'on l'embete à son tour.

Depuis cette histoire, toutes mes missons sont remise en questions. on m'a meme demandé si je souhaitais cesser mes missions de taches superieures.

Je me retourne encore vers vous... aider moi... je voudrais connaitre mes droits.

merci d'avance.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés